

Évolution des primes en 2023 Classe 45G Technique du bâtiment

Assurance contre les accidents professionnels (AAP)

Malgré des coûts élevés liés aux nouvelles rentes et la persistance de la lourde problématique de l'amiante, la situation financière de la classe se détend peu à peu grâce à la dissolution des réserves. Il en résulte, sur l'ensemble de la **classe 45G**, une baisse nette du taux de prime moyen

de 1,8 %. Dans la **partie de sous-classe 45G E0** Installations sanitaires, chauffage, ventilation et climatisation, le taux de prime moyen peut être abaissé de 3,0 % nets par rapport à l'année précédente. Dans les autres parties de sous-classe, la situation est variable – voir tableau :

Taux de base de l'assurance contre les accidents professionnels au 1^{er} janvier 2023

Partie de sous-classe	Dénomination	Taux de base – degré	Taux de prime net moyen en %	Taux de prime brut moyen en %
C0	Ramonage	90	1,4872	1,4723
		(±0)	(–0,5 %)	(–4,4 %)
D0	Révision de citernes	104	2,9885	2,9586
		(+1)	(+3,6 %)	(–0,4 %)
E0	Installations sanitaires, chauffage, ventilation et climatisation	98	1,9554	1,9358
		(±0)	(–3,0 %)	(–6,8 %)
ES	Réparation et entretien d'installations techniques du bâtiment	88	0,9659	0,9562
		(±0)	(–1,6 %)	(–5,4 %)
F0	Ferblanterie en bâtiment	109	3,4649	3,4303
		(+1)	(+4,9 %)	(+0,8 %)

Entre parenthèses: variation par rapport à l'année précédente

Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)

Grâce à l'évolution favorable du risque et à la bonne situation financière de la classe, le taux de prime net moyen baisse de 8,5 % par rapport à l'année précédente.

Taux de base de l'assurance contre les accidents non professionnels au 1^{er} janvier 2023

Classe	Dénomination	Taux de base – degré	Taux de prime net moyen en %	Taux de prime brut moyen en %
45G	Technique du bâtiment	94	1,7619	1,6606
		(–2)	(–8,5 %)	(–6,7 %)

Les taux de primes individuels des différentes entreprises peuvent s'écarter des taux de base moyens indiqués en fonction de l'activité, de l'évolution du risque et du modèle de primes. Votre agence Suva se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Les primes sont exceptionnellement basses du fait que la Suva reverse actuellement des réserves et des produits excédentaires des placements aux personnes assurées. Lorsque les excédents alloués aux reversements seront épuisés, les primes reviendront au niveau normal. Ce moment dépend de l'évolution des sinistres et de celle des marchés financiers.